

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

## 11 septembre 2012

**Présents :** Raymond GAGNE, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

**Absents :** Raphaël ALLIRAND, Yves GIRE

**Secrétaire de séance :** Marie POINTEAU

**Participaient également :** Joël LACOUR, vice-président du SICTOM entre Monts et Vallées

Début de séance 14 h

---

### Rappel ordre du jour :

- Délibération : décisions modificatives
  - Délibération : adhésion au Syndicat mixte du Pays du Velay
  - Délibération : numérisation du cadastre
  - Délibération : dématérialisation des marchés publics
  - Délibération : voirie communale (entretien et 2<sup>ème</sup> tranche Route du Fraisse
  - Questions diverses
- 

- **Signatures du Registre des présences**
- **Questions diverses : ordures ménagères.**

En préalable au Conseil, dans le cadre des questions diverses, un temps important d'informations et d'échanges est consacré au thème du futur traitement des ordures ménagères. A cet effet, **Joël LACOUR, vice-président du SICTOM entre Monts et Vallées**, intervient sur la livraison des bacs et sur la tarification incitative.

**Rappel : le traitement des ordures ménagères est de la compétence de la communauté de communes.**

Cadre général :

- Présentation du SICTOM dont Moudeyres dépend : 37 communes (4 communautés de communes), 37 000 habitants (seulement 27 habitants au km<sup>2</sup>).
- Le centre d'enfouissement, situé à Tence, agrandi en 2007, devra être fermé en 2016 si la collecte reste assurée comme actuellement, ou pourra être prolongé ouvert jusqu'en 2025 avec le nouveau système, qui prévoit davantage de tri et donc moins de déchets envoyés au centre d'enfouissement.

Quelques compléments d'information sur le tri :

- Tarifs prévus :
  - o Une base de 62.81 € par an par foyer, avec ou sans poubelle (c'est la somme qui permet de payer l'ensemble des services communs, colonnes de tri, déchetterie, etc.)
  - o Une partie variable indexée sur le volume du bac attribué à chaque foyer.
- Emplacements des bacs :
  - o Les bacs appartiennent au SICTOM,
  - o **Pour Moudeyres, le ramassage aura lieu aux mêmes plateformes qu'actuellement et les bacs individuels seront fermés à clé.**
- Cas particuliers :
  - o Déchets des touristes et personnes de passage : les bacs seront à la charge de la commune ; leur taille reste à définir ; ils seront sans doute plus petits.
  - o Résidences secondaires : des containers de 3 m<sup>3</sup> seront mis en place dans les communes, les résidents pourront jeter leur déchets en utilisant un mode de suivi qui n'est pas encore défini (soit avec un jeton, soit avec une carte).

Déchetterie :

fin 2013, les déchetteries de Laussonne, celle des Etables et du Monastier seront remplacées par une nouvelle déchetterie au Monastier sur la route de Laussonne.

**Le nouveau circuit de collecte des déchets sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Le jour de collecte retenu sera le jeudi pour Moudeyres.**

**Pour plus d'informations ou pour contacter le SICTOM ou Joël LACOUR**

<http://www.sictom-tence.com/> Tél : 04 71 59 82 93

### **Conclusion pour les habitants de Moudeyres**

- Les habitants qui n'ont *pas de poubelle fermant avec une clé* doivent se signaler à la Mairie pour obtenir l'échange de leur poubelle actuelle avec une qui ferme à clé,
- Les habitants qui n'étaient *pas recensés auprès du SICTOM* doivent également se faire connaître auprès de la Mairie.
- Une *réunion d'informations* aura lieu au début du mois d'octobre afin de bien préciser le fonctionnement de la collecte.

*15 h 20, début du Conseil municipal proprement dit, la plupart des sujets sont soit des délibérations modificatives, soit des délibérations de fait.*

- **Délibération : décisions modificatives et numérisation du cadastre**

Il existe au bilan des subventions qui ont été imputées à tort au compte 131. Ce compte retrace les subventions amortissables, ce qui n'est pas le cas pour notre commune de Moudeyres. La bonne imputation est la 132.

Pour la numérisation du cadastre, il faut prévoir un investissement dépenses d'environ 300 €.

#### **Le Conseil municipal délibère favorablement à la modification du budget**

- **Adhésion au Syndicat mixte du Pays du Velay**

Le Maire rappelle que l'association du Pays du Velay a été créée en 2003 afin de porter la démarche Pays. Suite aux différentes réunions menées à l'échelle du Pays du Velay relatives à la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), monsieur le Maire explique qu'il a été décidé de créer un Syndicat mixte « Pays du Velay ».

Le Syndicat mixte aura pour mission, en relation avec les organismes chargés du développement territorial, de mettre en œuvre une démarche fédérative des acteurs du Pays du Velay autour de son projet d'ensemble, conformément notamment aux orientations de sa charte.

Le Syndicat mixte aura pour second objet, l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi du SCOT.

Ce Syndicat mixte sera constitué par : l'Agglo du Puy, et les communautés de communes du Pays de Craponne, des Portes d'Auvergne, de l'Emblavez, du Meygal, du Mézenc Loire sauvage, du Pays de Cayres-Pradelles et le Conseil Général de Haute Loire.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes Mézenc Loire sauvage au Syndicat mixte du Pays du Velay pour les compétences générales et la compétence SCOT.**

- **Dématérialisation des marchés publics**

Le Centre de Gestion a lancé, via un groupement de commandes, une consultation afin de faire bénéficier de l'accès à une plate-forme de dématérialisation des marchés publics, l'ensemble des collectivités ayant souhaité y recourir.

Afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités et la mutualisation des moyens en la matière, le Centre de Gestion a décidé d'assurer la mise en place d'un nouveau groupement de commandes.

L'adhésion à ce groupement de commandes présente des avantages : elle permet de bénéficier de prix attractifs par groupement de commandes, elle permet d'être en règle au regard de la réglementation actuelle, l'adhésion de la commune n'entraîne aucune dépense tant qu'elle ne passera pas de marchés via la plateforme de dématérialisation, le Centre de Gestion prenant à sa charge les frais de publicité et de passation du marché.

Nous pourrions également bénéficier d'une assistance technique pour la réalisation de la procédure dématérialisée et de l'expertise non négligeable du centre de gestion acquise en la matière.

**Le Conseil municipal délibère favorablement à l'adhésion de notre commune au groupement de commandes formé par le Centre de Gestion.**

- **Voirie communale**

**Entretien**

Quelques éléments de voirie doivent être restaurés. Un appel d'offre a été lancé. L'ouverture des plis a eu lieu en août 2012 en présence du Maire et des 2 adjoints.

Parmi les différentes entreprises consultées, BROCC a proposé le meilleur rapport qualité / prix, 5800.60 €. Les travaux doivent être effectués courant septembre.

**Les membres du Conseil, à l'unanimité, confirment le choix de l'entreprise BROCC pour effectuer les travaux.**

**Réfection route du Fraise**

Un appel d'offre a été lancé. L'ouverture des plis a eu lieu en août 2012 en présence du Maire et des 2 adjoints.

Plusieurs entreprises ont été consultées. BROCC a également proposé le meilleur rapport qualité / prix. Les travaux doivent également être effectués courant septembre.

- **Questions diverses**

Entretien des meubles de la Ferme Perrel

Le service CAOAA, Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Haute Loire, a fait parvenir le dossier de demande de subvention pour le traitement de l'ensemble du mobilier en bois de la ferme Perrel (traitement par anoxie : tous les meubles seront entourés avec du film plastique et les « petites bêtes » mourront par asphyxie !!).

L'Etat, la Région et le Département subventionnent à hauteur de 90 %, le reste restant à la charge de la Commune.

### Signalétique

Suite à la récente mise en place de la signalétique dans le bourg, Monsieur et Madame DALLENS ont fait part au Maire d'une gêne liée au panneau qui a été positionné devant leur maison et la maison Couriol.

L'ensemble du Conseil municipal confirme le bien fondé de cette signalétique ainsi que la bonne implantation des différents panneaux qui ont été installés. L'emplacement du panneau concerné qui indique l'Aubépin, la Ferme Perrel, St Front, ne peut pas être positionné ailleurs. Par contre, il sera demandé à l'entreprise qui l'a réalisé et installé, s'il est possible de l'abaisser un peu.

### Transport scolaire

Rappel du cadre réglementaire :

*« Le Conseil Général a la compétence du transport scolaire. Celui-ci s'effectue, soit sur les lignes régulières, soit sur le réseau SNCF, soit, principalement, sur les services spéciaux de transport scolaire en dehors des secteurs desservis par les lignes régulières.*

#### **Comment fonctionnent les services spéciaux de transport scolaire quotidien ?**

*A ce titre, le Conseil Général a mis en place 400 services spéciaux dont une centaine affectés aux élèves handicapés, qu'il gère directement.*

*Pour les autres, il en confie le suivi à [96 organisateurs secondaires](#) qui sont ses relais aux quatre coins du département.*

*Ces organisateurs secondaires sont : des communes, des groupements de communes, des associations familiales*

*Ils constituent les interlocuteurs de proximité à qui vous devez obligatoirement vous adresser pour vous renseigner, entreprendre les démarches d'inscription et de fonctionnement. »*

*<http://www.cg43.fr/Le-transport-scolaire.html>*

#### **Application pour les enfants de Moudeyres**

Le ramassage scolaire des enfants se rendant dans les écoles primaires de Laussonne fonctionne bien.

A la demande des parents de collégiens, le Maire a effectué de nombreuses recherches afin d'essayer de mettre en place un transport pour les collégiens de Moudeyres.

Parmi les solutions envisageables, le taxi de Noël Fargier, qui a déjà un transport de collégiens de St Front, pourrait passer à Moudeyres afin de prendre les 4 collégiens et les transporter à Laussonne. Ils rejoindraient alors le transport des autres collégiens du territoire pour le Monastier. Le retour serait effectué avec une organisation similaire.

Le problème du financement reste à résoudre : le dossier va être transmis au Conseil général, avec une participation complémentaire prévisible de la commune et des parents.

---

Fin de séance 16 h 30